

MAIRIE

1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 9 novembre 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 4 novembre 2020

Présents : M. BOSSEBOEUF Gilles, Maire, Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie, M. PIN Olivier, adjoints, M. ROUSSEL Hugo, Mmes FABIA Sylvie, BAZILLE Sylvie, SAUMUR Marina, M. BERGES Ludovic, Mme ALEXIS Marie, MM. LHOMMEAU Thomas, BONNIN Vincent

Absents excusés : M. DIDIER Jacky, Mme MEMIN-NICOULLAUD Nadine, M. COISCAUD Vincent, Mme SIRE Gladys

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. DIDIER Jacky à M. BOSSEBOEUF Gilles, M. COISCAUD Vincent à Mme FRANCOIS DIT SORTON Nathalie

Secrétaire de séance : M. PIN Olivier

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. Minute de silence pour Samuel PATY et espace Samuel PATY

1.1. Hommage aux victimes

Monsieur le Maire demande aux membres présents du conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage à M. Samuel PATY, assassiné le vendredi 16 octobre 2020 à Conflans-Sainte-Honorine, ainsi qu'en hommage aux trois personnes assassinées le 29 octobre 2020 à l'intérieur de la basilique Notre Dame de Nice.

1.2. Espace de liberté, notamment d'expression

M. le Maire propose de nommer les espaces derrière l'école « Espace Samuel Paty » avec l'indication « Espace de Liberté et d'expression » en mettant un panneau avec la photo de Samuel Paty ainsi que le texte du poème de Paul Éluard « Liberté ».

« Liberté »

Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom

Sur toutes les pages lues
Sur toutes les pages blanches
Pierre sang papier ou cendre
J'écris ton nom

Sur les images dorées
Sur les armes des guerriers
Sur la couronne des rois
J'écris ton nom

Sur la jungle et le désert
Sur les nids sur les genêts
Sur l'écho de mon enfance
J'écris ton nom

Sur les merveilles des nuits
Sur le pain blanc des journées
Sur les saisons fiancées
J'écris ton nom

Sur tous mes chiffons d'azur
Sur l'étang soleil moisi
Sur le lac lune vivante
J'écris ton nom

Sur les champs sur l'horizon
Sur les ailes des oiseaux
Et sur le moulin des ombres
J'écris ton nom

Sur chaque bouffée d'aurore
Sur la mer sur les bateaux
Sur la montagne démente
J'écris ton nom

Sur la mousse des nuages
Sur les sueurs de l'orage
Sur la pluie épaisse et fade
J'écris ton nom

Sur les formes scintillantes
Sur les cloches des couleurs
Sur la vérité physique
J'écris ton nom

Sur les sentiers éveillés
Sur les routes déployées
Sur les places qui débordent
J'écris ton nom

Sur la lampe qui s'allume
Sur la lampe qui s'éteint
Sur mes maisons réunies
J'écris ton nom

Sur le fruit coupé en deux
Du miroir et de ma chambre
Sur mon lit coquille vide
J'écris ton nom

Sur mon chien gourmand et tendre
Sur ses oreilles dressées
Sur sa patte maladroite
J'écris ton nom

Sur le tremplin de ma porte
Sur les objets familiers
Sur le flot du feu béni
J'écris ton nom

Sur toute chair accordée
Sur le front de mes amis
Sur chaque main qui se tend
J'écris ton nom

Sur la vitre des surprises
Sur les lèvres attentives
Bien au-dessus du silence
J'écris ton nom

Sur mes refuges détruits
Sur mes phares écroulés
Sur les murs de mon ennui
J'écris ton nom

Sur l'absence sans désirs
Sur la solitude nue
Sur les marches de la mort
J'écris ton nom

Sur la santé revenue
Sur le risque disparu
Sur l'espoir sans souvenir
J'écris ton nom

Et par le pouvoir d'un mot
Je recommence ma vie
Je suis né pour te connaître
Pour te nommer

Liberté.

Paul Éluard, *Poésie et Vérité*, Paris, Éditions de la main à la plume, 1942.

Après discussion, Monsieur le Maire demande de délibérer (en expliquant le soutien qu'il veut, par ce symbole, apporter au corps enseignant), certains conseillers demandent un temps de réflexion, le Maire accepte de reporter cette décision lors d'un prochain conseil municipal.

2. Approbation du compte rendu du 8 octobre 2020

Le compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

3. Bilan et prévisions concerts l'Ecarquilleur d'oreilles (demande de participation)

Présentation par Guillaume Grosbard du bilan de la saison culturelle 2019 à Champagné-Saint-Hilaire ainsi que la proposition pour 2021 :

Date	Musiciens	Produits	Charges
Septembre Public : 73	Marie Rouquié	Dons 500 €	Salaires + cotisations 1 000 €
	Gabriel Grosbard	Champagné-Saint-Hilaire 453 €	Pot de fin 26 €
		Associations locales 233 €	
		CD86 77 €	
		1 263 €	1 026 €
Octobre Public : 85	Tomoko Katsura	Dons 465 €	Salaires + cotisations 1 000 €
	Guillaume Grosbard	Champagné-Saint-Hilaire 453 €	
		Associations locales 233 €	
		CD86 77 €	
		1 228 €	1 000 €
Décembre Public : 110	Tomoko Katsura	Dons 868 €	Salaires + cotisations 2 000 €
	Marie Rouquié	Champagné-Saint-Hilaire 453 €	
	Gabriel Grosbard	Associations locales 233 €	
	Guillaume Grosbard	CD86 77 €	
		1 632 €	2 000 €

TOTAUX	
PRODUITS	CHARGES
Mairie de Champagné-Saint-Hilaire 1 359 €	Salaires + cotisations 4 000 €
Associations locales 700 €	Pot de fin 26 €
CD86 231 €	
Dons 1 833 €	
TOTAL PRODUITS 4 123 €	TOTAL CHARGES 4 026 €
Contributions volontaires	Emplois des contributions volontaires
Mairie de Champagné-Saint-Hilaire 206 €	Prêt de la grande salle des fêtes (*2) 206 €
TOTAL PRODUITS avec valorisation 4 329 €	TOTAL CHARGES avec valorisation 4 232 €

RESULTAT 97 €

Associations locales	
Murmures et Cultures	500 €
Le Merveilleux Noël	100 €
Comité de Jumelage	100 €

Saison Culturelle à Champagné en 2021						
Date	Nombre de Musiciens	Recettes	Dépenses	TOTAUX		
Mars	2	Dons 400 €	Salaires + cotisations 771 €	Commune de Champagné-Saint-Hilaire 2 000 €	Salaires + cotisations 4 624 €	
		Commune de Champagné-Saint-Hilaire 500 €	Défraiements 0 €			
	Marie	Sacem 50 €	Associations locales 400 €			Défraiements 307 €
	Gaby	Pot de fin 20 €				
	CD86 120 €					
Etat (Fonpeps) 77 €						
		1 197 €	841 €	TOTAL PRODUITS 5 111 €	TOTAL CHARGES 5 111 €	
Juin	4	Dons 400 €	Salaires + cotisations 1 541 €	Mairie de Champagné-Saint-Hilaire 414 €	Emplois des contributions volontaires	
		Commune de Champagné-Saint-Hilaire 500 €	Défraiements 307 €			
	Groupe	Pot de fin 20 €	Prêt de la grande salle des fêtes (*4) 414 €			
	Associations locales 100 €					
	CD86 120 €					
Etat (Fonpeps) 239 €						
		1 359 €	1 868 €	TOTAL PRODUITS avec valorisation 5 525 €	TOTAL CHARGES avec valorisation 5 525 €	
Septembre	2	Dons 400 €	Salaires + cotisations 771 €	Commune de Champagné-Saint-Hilaire 500 €	Défraiements 0 €	
		Commune de Champagné-Saint-Hilaire 500 €	Défraiements 0 €			
	Tomoko	Sacem 50 €	Associations locales 100 €			Pot de fin 20 €
	Guillaume	Pot de fin 20 €				
	CD86 120 €					
Etat (Fonpeps) 77 €						
		1 197 €	841 €			
Décembre	4	Dons 400 €	Salaires + cotisations 1 541 €	Commune de Champagné-Saint-Hilaire 500 €	Défraiements 0 €	
		Commune de Champagné-Saint-Hilaire 500 €	Défraiements 0 €			
	Marie	Pot de fin 20 €	Associations locales 100 €			Pot de fin 20 €
	Tomoko					
	Gabriel					
Guillaume						
		1 359 €	1 561 €			
				RESULTAT 0 €		

Le diaporama de la saison culturelle 2021 est présenté par Guillaume Grosbard, il est joint au compte-rendu en annexe 1.

Le conseil municipal espère que les contributions des spectateurs augmenteront afin de compenser la baisse d'engagement des collectivités. L'objectif reste de favoriser l'accès à la culture avec des musiciens professionnels locaux et d'apporter du dynamisme dans la commune. Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de participer financièrement à l'organisation de ces événements, s'ils ont lieu, avec un versement de cette aide de 2 000,00 € en deux fois.

4. Avenant lot 3 Le Goupillaud 1

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 mai 2009 par laquelle la commune a attribué les marchés de travaux pour les 3 lots du lotissement Le Goupillaud.
Il présente ensuite à l'assemblée l'avenant n°1 pour le lot 3.

Vu les montants des marchés signés avec les sociétés correspondantes,
Vu l'article 139.6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'article 139.2 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Considérant la nécessité de modifier la dénomination sociale de l'entreprise titulaire du marché et d'actualiser les prestations prévues au marché,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- Approuve l'avenant n°1 LOT 3 - ESPACES VERTS (PLAISIRS D'EXTERIEUR) :

Montant HT initial : 3 888,00 €

Avenant n°1 : 82,00 €

Nouveau montant HT : 3 970,00 €

Soit une augmentation de 2 %.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

5. Demandes de subventions des associations

Ci-dessous les demandes de subventions présentées par les différentes associations communales et autres, M. le Maire rappelle qu'il avait fait un courrier à toutes les associations communales pour leur demander un effort financier compte-tenu de la situation particulière de cette année (situation sanitaire COVID 19).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, les sommes suivantes :

Associations	Compte remis	Budget Prévisionnel	Somme demandée	Subvention 2019	Subvention 2020	Remarques	Vote
ADMR	NON	OUI	180 €	200 €	180 €		
AFM Téléthon	NON	NON		0 €	0		
APEF Familles Rurales	OUI	OUI	150 €	100 €	150 €		
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	NON	NON		0 €	0	BERTHIAS Camille MARTIN Jovanny	
ELA	NON	NON	150 €	100 €	100 €		
ELAN	OUI	OUI	300 €	300 €	300 €		
Fonds Solidarité Logement de la Vienne	NON	NON		0 €	0		
Gymnastique Volontaire	OUI	OUI	350 €	300 €	150 €	Le projet de budget pour 2020-2021 est équilibré à 2 779,20 €. L'association a noté une subvention mairie de 300 €. La caisse de l'association se monte à 4 873,00 €	
La Ligue contre le Cancer	OUI	OUI	0€	0 €	0		
MFR de Chauvigny	NON	NON			0	BEAULIEU Antoine ROGEON Tom	
Prévention Routière	NON	NON		0 €	0		
Secours	NON	NON	30 à 50 €	pas de	0		

Catholique				demande			
Sporting Club Les Montagnards	OUI	OUI	1 000 €	500 €	250 €	Demande d'aide logistique : tractopelle et fourniture béton. A noter que la commune a inscrit le remplacement des coffrets d'éclairage au budget (coût non négligeable)	
Un hôpital pour les enfants	OUI	OUI		0 €	0		
USEP	NON	NON	100 € par classe (400 €)	400 €	400 €		

6. Règlement intérieur

Monsieur le Maire, expose :

L'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

A cette fin, le maire et les adjoints se sont réunis et ont fait la proposition jointe.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil municipal mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, adoptent, à l'unanimité, le règlement intérieur joint en annexe 2.

7. Participation des communes à la scolarisation des enfants à l'école de Champagné-Saint-Hilaire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir le montant de la participation financière des communes pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire à Champagné-Saint-Hilaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Le Maire rappelle que chaque inscription à l'école requiert l'accord préalable du Maire de Champagné-Saint-Hilaire et celui du Maire de la commune de résidence de l'enfant.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 4 enfants hors communes ont été accueillis :

Valence en Poitou : Vaux en Couhé : 2 (PS et CE1) – Ceaux-en-Couhé : 2 (CE2 et CM2).

M. le Maire donne le bilan financier des dépenses pour l'année 2018/2019 :

Désignation	Montant en €
Fournitures scolaires	1 265,63
Electricité	2 981,37
Chauffage (fioul)	8 270,09
Téléphone et internet	1 440,73
Photocopieur (ss amortissement)	465,81
Eau	691,98
Pharmacie	103,94
Informatique (maintenance)	1 120,00
Assurance	620,67
Entretien bâtiments	1 865,09
Transport pédagogique	2 060,63
Frais de personnel :	

Ménage quotidien (Marylène : 720 h, Marie : 360 h)	13 172,39
Ménage vacances = 300 h par salariées (Stella, Marylène, Marie, Béatrice)	11 405,85
Pause méridienne = 270 h par salariées (Stella + Marylène)	7 766,01
ATSEM (Marie : 991,80 h, Stella : 270 h)	20 574,03
TOTAL	73 804,21

Nombre d'enfants : 97

Calcul de la participation par enfant = $73\,804,21 \text{ €} / 97 = 760,87 \text{ €}$

Voici, ci-après, le montant total de la participation pour l'année 2018/2019 :

Valence en Poitou : 4 élèves : $760,87 \times 4 = 3\,043,48 \text{ €}$

Le conseil municipal, après discussion et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer la participation financière à 760,87 € par élève « hors commune » scolarisé à l'école de Champagné-Saint-Hilaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Il sera demandé à la commune de Valence en Poitou la somme de 3 043,48 € pour les 4 enfants accueillis à cette période (2 de Ceaux-en-Couhé et 2 de Vaux-en-Couhé).

Monsieur le Maire précise que cette tarification a obtenu l'accord de la commune de Valence en Poitou.

8. Plan de relance FLASH ACTIV : commandes diverses et participation Syndicat Energies Vienne (projet coffrets et éclairage place)

8.1. Présentation des offres et commandes

Nous avons le projet de mettre un coffret de prises monos et triphasées sur la place de la mairie en remplacement des coffrets temporaires existants (ouverture et fermeture par la Sorégies en fonction des besoins). Sur la place du 13 août nous déplacerions 2 points lumineux et nous créerions 1 point lumineux au centre de la place. Nous installerions 2 coffrets de prises monos et triphasées avec 1 point d'eau.

L'objectif de toutes ces installations est de mieux éclairer la place du 13 août et de satisfaire aux besoins de branchements pour les manifestations associatives et communales et pour le marché hebdomadaire qui démarrerait le vendredi 19 mars 2021 à 16h00.

Le besoin total de financement est de 28 000 euros avec des subventions qui s'élèveraient à 16 689,51 euros (14 500 € du Département *Flash Activ*, pour laquelle nous avons reçu l'accord, et 2 189,21 € du Syndicat Energies Vienne). Le détail des coûts figure ci-dessous :

Remplacement 2 éclairages et création 1 éclairage plus 3 coffrets places du 13 août et de la mairie, pour les événements associatifs et communaux						
libellé	où	quel fournisseur	montant Ht	montant TTC	montant subvention	remarques
panneau de comptage électrique	place de la mairie	SRD	241,62	289,94		réfaction dans le prix
panneau de comptage électrique	place du 13 août	SRD	1107,66	1329,19		réfaction dans le prix
remplacement de deux points lumineux 1 coffret 6 prises mono et 2 prises tri, place de la mairie, et 2 coffrets avec 6 prises mono, 2 tris et 2 robinets eau place du 13 août	place du 13 août	Sorégies	6456,61	7747,93		y-compris les tranchées électriques
	place de la mairie et place du 13 août	Brunet	8993	10791,6		tranchée non comprise
divers appros interne			586,91	704,292		
création d'un point lumineux place du 13 août	place du 13 août	sorégies	5947,53	7137,04		y-compris ttes les tranchées électriques
participation sev pour le point lumineux supplémentaire	place du 13 août	Syndicat énergies vienne		0,00	1189,51	
participation sev pour le déplacement de 2 point lumineux	place du 13 août	Syndicat énergies vienne		0,00	1000	
subvention flash activ		département		0,00	14500	
totaux à ce stade			23333,33	28000,00	16689,51	

Panneaux de comptage électrique place de la mairie et place du 13 août

Monsieur le Maire présente les devis SRD pour les panneaux de comptage électrique place de la mairie et place du 13 août :



Devis

MAIRIE DE CHAMPAGNE ST HILAIRE
1 PLACE DE LA MAIRIE
86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Poitiers le, 01/09/2020

Référence DEVIS : 0073471EDV 0101

Votre interlocuteur :
Nom : MARIE CHRISTINE GOBERT
Tél : 05.49.60.54.23

Objet : RACCORDEMENT ELECTRIQUE: BRANCHEMENT NEUF CONSOMMATEUR TYPE 2 TRI
Adresse des travaux : PLACE DE LA MAIRIE 86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Article	Désignation	Quantité	Unité	P.U. EUR	Montant HT EUR
	Depose				
CE00598	DÉPOSE D UN PANNEAU DE COMPTAGE	1.000	UNIT	49.25	49.25
	Total H.T. du groupe Depose				49.25
	Votre participation sur le groupe				49.25
	Panneau / Platine / Disjoncteur <36				
CE00194	POSE PANNEAU DE COMPTAGE POUR PUISSANCE <= 36 KVA	1.000	UNIT	192.37	192.37
	Total H.T. du groupe Panneau / Platine / Disjoncteur <36				192.37
	Votre participation sur le groupe				192.37
Montant total HT des travaux					241.62
Montant de votre participation					241.62
TVA 20%					48.32
Montant TTC de votre participation					289.94

SRD - 78, avenue Jacques Cœur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9
Tél : 05 49 89 34 88 - Site : www.srd-energies.fr
SAS au capital de 3 300 000 € - SIREN : 502 035 735 - RCS POITIERS





Devis

MAIRIE DE CHAMPAGNE ST HILAIRE
1 PLACE DE LA MAIRIE
86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Poitiers le, 01/09/2020

Référence DEVIS : 0073470EDV 0101

Votre interlocuteur :
Nom : MARIE CHRISTINE GOBERT
Tél : 05.49.60.54.23

Objet : RACCORDEMENT ELECTRIQUE: BRANCHEMENT NEUF CONSOMMATEUR TYPE 2 TRI
Adresse des travaux : PLACE DU 13 AOUT 1944 86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Article	Désignation	Quantité	Unité	P.U. EUR	Montant HT EUR
	Barème de Raccordement Consommation Solution de référence				
BB00007	BRANCHEMENT SOUTERRAIN RACCORDEMENT TYPE 2 : PART FIXE	1.000	UNIT	1 624.13	1 624.13
	Total H.T. du groupe Barème de Raccordement Consommation Solution de référence				1 624.13
	Prise en charge SRD sur extensions 40%				649.65
	Solde				974.48
	Votre participation sur le groupe				974.48
	Branchement Souterrain <36				
CE00113	JONCTION DE 2 CABLES SOUTERRAINS DE BRANCHEMENT	1.000	UNIT	133.18	133.18
	Total H.T. du groupe Branchement Souterrain <36				133.18
	Votre participation sur le groupe				133.18
	Montant total HT des travaux				1 757.31
	Total HT de la réfaction				649.65
	Montant de votre participation				1 107.66
	TVA 20%				221.53
	Montant TTC de votre participation				1 329.19

SRD - 78, avenue Jacques Creur - CS 10000 - 86068 POITIERS CEDEX 9
Tél : 05 49 89 34 88 - Site : www.srd-energies.fr
SAS au capital de 3 900 000 € - SIREN : 502 035 785 - RCS POITIERS



Remplacement de deux points lumineux

Monsieur le Maire présente le devis SOREGIES pour le remplacement de deux points lumineux place du 13 août :



Commune de CHAMPAGNE ST HILAIRE
1 PLACE DE LA MAIRIE
86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Devis n° L0-052-001-CED
date 7 septembre 2020

valable jusqu'au 7 mars 2021

Objet : Déplacement et remplacement de 2 points lumineux

Contact : Christophe ENARD
Secteur Centre Exploitation Sud

Adresse des travaux : PLACE DU 13 AOUT 1944

Désignation de la prestation	Prix unitaire	Quantité	Prix total
Mât droit acier cylindro-coniq épais 3 mm hauteur 5 m + RAL	223,48	2	446,96
AXIA 2.1 24 LEDS	312,13	2	624,26
Protection surtension courtes et surintensités STIR	35,97	2	71,94
Plan de recolement géoréférencé - 1/500ème	2,25	7	15,75
Tranchée sous trottoir ou chaussée gravill (sans fourreau)	54,07	6	324,42
Fouille à la main	160,24	1	160,24
Réfection au sol en béton désactivé lavé	288,46	5	1442,3
Fourniture et Pose fourreau EP diamètre 45 mm	2,16	15	32,4
Raccordement câble EP dans candélabre ou coffret	27,35	2	54,7
Prise de terre individuelle (avec confection de tranchée)	71,94	2	143,88
F & P câble 4X10 ² CU U1000 R2V	7,85	20	157
F & P coffret dérivation avec socle (Borne simple) avec grille de repiquage y compris raccords & têtes de câbles	329,63	3	988,89
F & P boîte souterraine (sur câble EP)	91,71	2	183,42
F & P système antivol pied de mat	10,49	2	20,98
Pose candélabre > 5 m et < ou = 8 m y compris massif, coffret Cl. II, raccords, bouchons & semelle.	459,29	2	918,58
P et R lanterne ou projecteur sur candélabre (câble compris)	129,31	2	258,62
Dépose lanternes tous types	14,33	2	28,66
Indemnité forfaitaire de mise en chantier pour utilisation engin de fouille ou de levage	234,12	1	234,12
Eco-Contribution lampe	0,20	2	0,4

Etude pour opération seule d'éclairage public jusqu'à 4 points lumineux comprenant le schéma électrique, la note de calculs.	118,85	1	118,85
Vérification initiale d'une opération dont le nombre de point lumineux neufs ou rénovés installés est situé entre 0 et 15	230,24	1	230,24
Montant total du devis en Euros H.T.			6456,61
TVA			20,00%
Montant total du devis en Euros T.T.C.			7747,93

Cette Proposition est valable sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

Votre accord sur le présent devis vaut, si besoin, autorisation d'intervention sur votre propriété des équipes de SOREGIES ou de ses prestataires, qui prendrant contact avec vous pour la réalisation des travaux.

Bon pour accord :

A :

Le :

Cachet et Signature :

Coffret 6 prises mono et 2 prises tri – place de la mairie ; 2 coffrets avec 6 prises mono, 2 tris et 2 robinets d'eau – place du 13 août

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises BRUNET et SPIE pour la pose de : 1 coffret 6 prises mono et 2 prises tri – place de la mairie ; 2 coffrets avec 6 prises mono, 2 tris et 2 robinets d'eau – place du 13 août. L'entreprise ANCELIN n'a pas donné suite à notre demande de devis.

Détail de notre Offre

Désignation	U.V	Quantité	Prix unitaire	Montant en Euros
01 PLACE DE LA MAIRIE BORNE N°1 -Mise en place d'un massif en beton au niveau de l'emplacement convenu ensemble (à gauche du coffret comptage) pour la reception du nouveau coffret. -Fourniture, pose et raccordement d'un coffret pré-équipé de prises de courant (6 PC 2Pôles+T et 2 PC tetra) -Mise en service et essai. -Passage d'un câble d'alimentation entre le coffret comptage et le coffret Prises de courant. *Emplacement: sous la fenetre a gauche du coffret comptage.	U	1,00	548,00	548,00
	U	1,00	2.561,00	2.561,00
Total du paragraphe 01				3.109,00
02 PLACE DU 13 AOUT 1944 BORNE N°2 -Fourniture, pose et raccordement d'un coffret pré-équipé de prises de courant (6 PC 2Pôles+T, 2 PC tetra et de 2 robinets de puisages) -Mise en service et essai. -Passage d'un câble d'alimentation entre le coffret comptage et le coffret Prises de courant. -Passage de conduit d'eau pour l'alimentation du robinet de la borne. *Emplacement: Au niveau de la place côté place de parking	U	1,00	2.753,00	2.753,00
Total du paragraphe 02				2.753,00
03 PLACE DU 13 AOUT 1944 BORNE N°3 -Fourniture, pose et raccordement d'un coffret pré-équipé de prises de courant (6 PC 2Pôles+T, 2 PC tetra et de 2 robinets de puisages) -Mise en service et essai. -Passage d'un câble d'alimentation entre la borne n°2 et la borne n°3 -Passage de conduit d'eau pour l'alimentation du robinet de la borne. *Emplacement: Au niveau de la place entre les 2 panneaux d'affichages	U	1,00	2.884,00	2.884,00
Total du paragraphe 03				2.884,00
04 FOURREAUX -Fourniture et pose de fourreaux hydraulique (eau) et électrique (rouge).				

 Le : 16 septembre 2020
 Ref : D DKB AC 000
 Page: 2



Référence: DDKBAC000 INSTALLATION DE COFFRET PRISES DE COURANT SUR LES 2 PLACES

Détail de notre Offre

Désignation	U.V	Quantité	Prix unitaire	Montant en Euros
entre les différentes liaisons.	U	1,00	247,00	247,00
Total du paragraphe 04				247,00
05 NOTA L'ouverture et la fermeture des tranchées y compris réfection des sols restant à votre charge				
Total du paragraphe 05				
TOTAL HT DE LA PROPOSITION COMMERCIALE EN EUROS				8.993,00



Référence: DDKBAC000 INSTALLATION DE COFFRET PRISES DE COURANT SUR LES 2 PLACES

Récapitulatif de notre Offre

Répartition de la TVA			Total hors taxe	8.993,00
Code 1	20,00%	8.993,00	T.V.A	1.798,60
			Total T.T.C en EURO	10.791,60

Total T.T.C en FRF : 70.788,25

VALIDITE de l'OFFRE : 3 mois

Bases économiques : Septembre 2020
 Délais d'option : 1 mois
 Délais de livraison : A convenir ensemble

CONDITIONS et MODES de PAIEMENT : virement, 30 jours fin de mois, le 10
Montant de l'acompte : 3.237,48 EUR



DEVIS N° 20-1522589

Client : mairie de Champagné St Hilaire

Affaire : Borne hors sol Place du 13 août 1944

Date : 13 octobre 2020

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire en Euro	Prix Total en Euro
	Etude de projet - Préparation de chantier				
	Relevé de terrain - dossier administratif - DICT	Forft.	1,00	821,00 €	821,00 €
	Amené et repli de chantier	Forft.	1,00	283,00 €	283,00 €
	Plan de rassemblement géo-référencé	Forft.	1,00	436,00 €	436,00 €
	Dossier technique	Forft.	1,00	186,00 €	186,00 €
	Sous total étude de projet - préparation de chantier				1 726,00 €
	Proposition borne hors sol				
	Fourniture et déroulage de penoflex.	ml	47,00	4,00 €	188,00 €
	Fourniture et déroulage de fourneau et câble U1000RO2V 5616².	ml	42,00	10,00 €	420,00 €
	Fourniture et pose borne ESCAF LUX COLM1004A 6PC mono 16A + 2 PC 32A RAL 9007.	Uni.	1,00	5 216,00 €	5 216,00 €
	Fourniture et pose borne ESCAF LUX 1004AR 6 PC mono 16A + 2 PC 32A + 2 visées en eau potable.	ml	2,00	5 504,00 €	11 008,00 €
	Raccordement sur réseau d'eau. Compris coffret de branchement.	ml	1,00	377,00 €	377,00 €
	Raccordement des bornes sur bornier dans coffret existant.	Forft.	2,00	481,00 €	962,00 €
	Sous total borne hors sol				18 171,00 €
	Total étude + borne hors sol				19 897,00 €
				TOTAL H.T :	19 897,00 €
				T.V.A. à 20 % :	3 979,40 €
				TOTAL T.T.C :	23 876,40 €

Création d'un point lumineux place du 13 août

Monsieur le Maire présente le devis SOREGIES pour la création d'un point lumineux - place du 13 août :



Commune de CHAMPAGNE ST HILAIRE
1 PLACE DE LA MAIRIE
86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Devis n° L0-052-003-CED
date 6 octobre 2020

valable jusqu'au 6 avril 2021

Objet : Création d'un point lumineux

Contact : Christophe ENARD
Secteur Centre Exploitation Sud

Adresse des travaux : PLACE DU 13 AOUT 1944

Désignation de la prestation	Prix unitaire	Quantité	Prix total
Mât droit acier cylindro-coniq épais 3 mm hauteur 5 m + RAL	223,48	1	223,48
AXIA 2.1 24 LEDS	312,13	1	312,13
Protection surtension courtes et surintensités STIR	35,97	1	35,97
Plan de recolement géoréférencé - 1/500ème	2,25	23	51,75
Tranchée sous trottoir ou chaussée gravill (sans fourreau)	54,07	23	1243,61
Réfection au sol goudronné	19,34	2	29,01
Réfection au sol en béton désactivé lavé	288,46	10	2884,6
Fourniture et Pose fourreau EP diamètre 45 mm	2,16	23	49,68
Prise de terre individuelle (avec confection de tranchée)	71,94	1	71,94
F & P câble 4X10 ² CU U1000 R2V	7,85	27	211,95
F & P système antivol pied de mat	10,49	1	10,49
Pose candélabre > 5 m et < ou = 8 m y compris massif, coffret Cl. II, raccords, bouchons & semelle.	459,29	1	459,29
P et R lanterne ou projecteur sur candélabre (câble compris)	129,31	1	129,31
Indemnité forfaitaire de mise en chantier pour utilisation engin de fouille ou de levage	234,12	1	234,12
Eco-Contribution lampe	0,20	1	0,2

Montant total du devis en Euros H.T. **5947,53**

TVA 20,00% 1189,51

Montant total du devis en Euros T.T.C. **7137,04**

Cette Proposition est valable sous réserve de l'obtention des autorisations administratives.

Votre accord sur le présent devis vaut, si besoin, autorisation d'intervention sur votre propriété des équipes de SOREGIES ou de ses prestataires, qui prendront contact avec vous pour la réalisation des travaux.

Bon pour accord :

A :

Le :

Cachet et Signature :

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- Acceptent les devis suivants :

Nature des travaux	Fournisseur retenu	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Panneaux de comptage électrique	SRD	241,62 €	289,94 €

place de la mairie			
Panneaux de comptage électrique place du 13 août	SRD	1 107,66 €	1 329,19 €
Remplacement de deux points lumineux	Sorégies	6 456,61 €	7 747,93 €
Coffret 6 prises mono et 2 prises tri, place de la mairie et 2 coffrets avec 6 prises mono, 2 tris et 2 robinets eau place du 13 août	BRUNET (le mieux disant)	8 993,00 €	10 791,60 €
Création d'un point lumineux place du 13 août	Sorégies	5 947,53 €	7 137,04 €

- Autorisent M. le Maire à passer les commandes et signer tous documents correspondants.

8.2. Participation Syndicat Energies Vienne

Monsieur le Maire présente les demandes d'attribution de subvention au Syndicat Energies Vienne :

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE

Commune de CHAMPAGNE ST HILAIRE

Objet : Création d'un point lumineux

Adresse des travaux : PLACE DU 13 AOUT 1944

Devis n° L0-052-003-CED

Coût total des travaux H.T. 5 947,53 €

Participation du SEV	20%	1 189,51 €
Nombre de point Lumineux concerné par le plafonnement		1
<i>Rappel: Montant total plafonné de la participation du SEV</i>		1 189,51 €
Participation du SEV éventuellement plafonnée		1 189,51 €

Montant total de la subvention Syndicat Energies Vienne 1 189,51 €

Date :

Cachet et Signature :

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE
--

Commune de CHAMPAGNE ST HILAIRE

Objet : Déplacement et remplacement de 2 points lumineuxAdresse des travaux : PLACE DU 13 AOUT 1944

Devis n° L0-052-001-CED

Coût total des travaux H.T.	6 456,61 €
Participation du SEV	50% 3228,31 €
Nombre de point Lumineux concerné par le plafonnement	2
<i>Rappel: Montant total plafonné de la participation du SEV</i>	1000,00 €
Participation du SEV éventuellement plafonnée	1000 €
Montant total de la subvention Syndicat Energies Vienne	1 000,00 €

Date :

Cachet et Signature :

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à faire les demandes de subvention, telles que ci-dessus exposées, et à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

9. Décision modificative n° 2 budget mairie

Afin de réaliser les opérations ci-dessus exposées, Monsieur le Maire propose de modifier le budget principal « Commune de Champagné-Saint-Hilaire » comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article (chap) Op	Montant	Article (chap) Op	Montant
21318 (21) – 1078 : Autres bâtiments publics	- 7 053,81	1328 (13) – 1095 : Autres	1 189, 51
21318 (21) – 1095 : Autres bâtiments publics	4 600,00	1641 (16) – 1095 : Emprunts en euros	- 3 643, 32
	- 2 453,81		- 2 453,81
Total Dépenses	- 2 453,81	Total Recettes	- 2 453,81

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, la modification du budget principal commune ci-dessus détaillée.

10. Proposition de travaux pour subvention Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (plan de relance)

M. le Maire présente la liste des travaux qui pourraient être proposés dans le cadre de la demande de subvention de 8 500,00 € accordée par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour le plan de relance avec des fournisseurs locaux.

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Réalisation du plancher du clocher de l'église	1 715,00 €	2 058,00 €
Création d'une séparation en grillage au terrain de foot (nouvelle parcelle achetée aux conjoints COUTARD-LEVEQUE)	5 354,00 €	5 889,40 €
Consolidation du théâtre de verdure avec des pierres calcaire	4 762,00 €	5 714,40 €
Extension de notre columbarium avec 4 cases supplémentaires	2 133,33 €	2 560,00 €
Menuiseries salle au pré de la cure et ses annexes	5 091,87 €	5 371,92 €
TOTAUX	19 056,20 €	21 593,72 €

Des chiffrages avaient été faits pour la peinture des 11 paires de volets et qui s'établissaient à plus de 10 000 euros ; ces travaux de peinture seront faits par les agents municipaux pendant les jours d'intempérie.

Si ce choix est retenu, il faudrait prévoir un budget de 22 000,00 euros, soit 1 600,00 euros de plus que notre projet initial. En l'état actuel, le budget serait modifiable, le DGA des Finances et Affaires Juridiques de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou souhaite qu'il n'y ait qu'un dossier de présentation. Si la majorité est d'accord sur ces choix, nous établirons le dossier et nous l'enverrons à la Communauté de Communes. Nous délibérerons quand la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou nous aura donné son accord. Nous modifierons le budget avant la fin de l'année.

Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour la liste des travaux retenus pour ce dossier (voir tableau ci-dessus).

11. Vente de foin à couper sur parcelles de la commune

Depuis quelques années, après l'achat des terrains pour le Goupillaud 2 (environ 3 hectares dont 2 exploitables), le foin était coupé par des exploitants qui nous faisaient un don. Depuis deux ans, c'est un autre exploitant qui coupait le foin à titre gracieux car il mettait à la disposition du personnel des engins pour faire de la manutention, notamment de placoplâtre. Nous avons acheté depuis de nouveaux terrains, notamment aux *Coutures* (environ 1 hectare). Des exploitants nous ont demandé soit de couper le foin soit d'y mettre des animaux en pâture.

Monsieur le Maire propose de fixer un prix à l'hectare, pour chaque parcelle, pour le foin sur pied à couper et de diffuser l'information pour une réponse en avril de chaque année. Les demandeurs seraient sélectionnés par tirage au sort, une personne tirée au sort une année ne serait plus tirée au sort l'année suivante sauf si elle était la seule à demander. Chaque année, le tarif serait déterminé et le nombre d'hectares par parcelle défini.

Le conseil municipal décide, par 12 voix pour et une abstention, de fixer le tarif de vente du foin sur pied à couper à 80,00 euros/hectare pour l'année 2021.

12. Numérotation des voies

Monsieur le Maire présente les devis de La Poste pour la numérotation des voies de la commune :

Offre	Descriptif	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant total H.T.
SIGNALETIQUE	- Panneau de rue et poteau de rue (en email)	150	66.76	10 014.00
	- Panneau de rue et	150	71.94	10 791.00

	poteau de rue (en aluminium)			
	- Numéro de maison (en aluminium)	500	7.39	3 695.00
	- Numéro de maison (en émail)	500	10.54	5 270,00
ADN	- Audit et conseil	1	2 160.00	2 160.00
	- Réalisation du plan d'adressage	1	2160.00	2160.00
	- Rapport méthodologique	1	810.00	810.00
	- Fin de prestation	1	270.00	270
	SOUS-TOTAL			5 400.00
	- Accompagnement Outil Guichet Adresse	4	300.00	1 200.00

Devis pour la saisie uniquement sur le système d'info :



LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS

SIMULATION TARIFAIRE N° 715647

aide a la numérotation des voies

Document non contractuel

Le 13 octobre 2020

COMMUNE DE CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

VOTRE CONTACT COMMERCIAL :**Madame Marie France ROUGIER**Mail : marie-france.rougier@laposte.fr**VOS INFORMATIONS :**

Code Client La Poste : 131654

Identifié sous SIRET : 21860052600014

Votre Enseigne : MAIRIE

Adresse du siège social :

COMMUNE DE CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

1 PLACE DE LA MAIRIE

86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Représenté par : **M. Gilles BOSSEBOEUF**

Qualité : MAIRE

Monsieur,

Comme convenu lors de notre dernier entretien, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la simulation tarifaire réalisée, à titre purement indicatif, selon les indications que vous m'avez communiquées.

Cette simulation tarifaire est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Simulation tarifaire Opération aide a la numérotation des voies					
Offre	Descriptif	Qté	Tarif unitaire net	Tarif unitaire H.T.	Montant Total*
			Non assujetti à la T.V.A.	Assujetti à la T.V.A.	
ADN	- Accompagnement Outil Guichet Adresse	4		300,00	1 200,00
Total simulation tarifaire **					1 200,00 €

* Le montant total indiqué dans la simulation est fonction du régime fiscal de l'offre (Montant total: Net de taxe/Hors taxe). Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter les Conditions Spécifiques de Vente de l'offre.
Seuls les produits dont les tarifs figurent Hors taxes sont assujettis à la T.V.A. au taux normal en vigueur.

** Le montant total indiqué ci-dessus n'inclut pas le prix des options pouvant être souscrites par le Client en cours d'exécution du Contrat et qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.

Devis pour la prestation complète pour la numérotation des voies et la saisie :



LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS

SIMULATION TARIFAIRE N° 715640

aide a la numérotation des voies

Document non contractuel

Le 13 octobre 2020

COMMUNE DE CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

VOTRE CONTACT COMMERCIAL :**Madame Marie France ROUGIER**Mail : marie-france.rougier@laposte.fr**VOS INFORMATIONS :**

Code Client La Poste : 131654

Identifié sous SIRET : 21860052600014

Votre Enseigne : MAIRIE

Adresse du siège social :

COMMUNE DE CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

1 PLACE DE LA MAIRIE

86160 CHAMPAGNE ST HILAIRE

Représenté par : **M. Gilles BOSSEBOEUF**

Qualité : MAIRE

Monsieur,

Comme convenu lors de notre dernier entretien, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la simulation tarifaire réalisée, à titre purement indicatif, selon les indications que vous m'avez communiquées.

Cette simulation tarifaire est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

Simulation tarifaire Opération aide a la numérotation des voies					
Offre	Descriptif	Qté	Tarif unitaire net	Tarif unitaire H.T.	Montant Total*
			Non assujetti à la T.V.A.	Assujetti à la T.V.A.	
ADN	- AUDIT ET CONSEIL	1		2 160,00	2 160,00
	- REALISATION DU PLAN D'ADRESSAGE	1		2 160,00	2 160,00
	- RAPPORT METHODOLOGIQUE	1		810,00	810,00
	- FIN DE PRESTATION	1		270,00	270,00
Sous-total ADN					5 400,00
Total simulation tarifaire **					5 400,00 €

* Le montant total indiqué dans la simulation est fonction du régime fiscal de l'offre (Montant total: Net de taxe/Hors taxe). Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter les Conditions Spécifiques de Vente de l'offre.
Seuls les produits dont les tarifs figurent Hors taxes sont assujettis à la T.V.A. au taux normal en vigueur.

** Le montant total indiqué ci-dessus n'inclut pas le prix des options pouvant être souscrites par le Client en cours d'exécution du Contrat et qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.

Ce numérotage devient une obligation, M. le Maire propose d'inscrire cette action soit sur le budget 2021 ou 2022 en fonction des possibilités de financement, de travailler avec La Poste avec des numérotations déjà définies par nous.

13. Avis sur projet de parc éolien LA ROCHE AU LOUP (Sommières du Clain)

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral n° 2019-DCPPAt/BE-026 en date du 5 février 2020 une enquête publique a été ouverte du 31 mars au 5 mai 2020 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS ENERTRAG POITOU-CHARENTES V pour l'installation et l'exploitation à Sommières-du-Clain d'un parc éolien. Cette enquête n'a pas pu avoir lieu à la suite de l'état d'urgence sanitaire lié au Covid 19.

Un nouvel arrêté en date du 22 juin 2020 porte l'ouverture de l'enquête publique pour une durée de 33 jours du lundi 7 septembre 2020 au vendredi 9 octobre 2020.

Le parc éolien de la Roche au Loup est composé de :

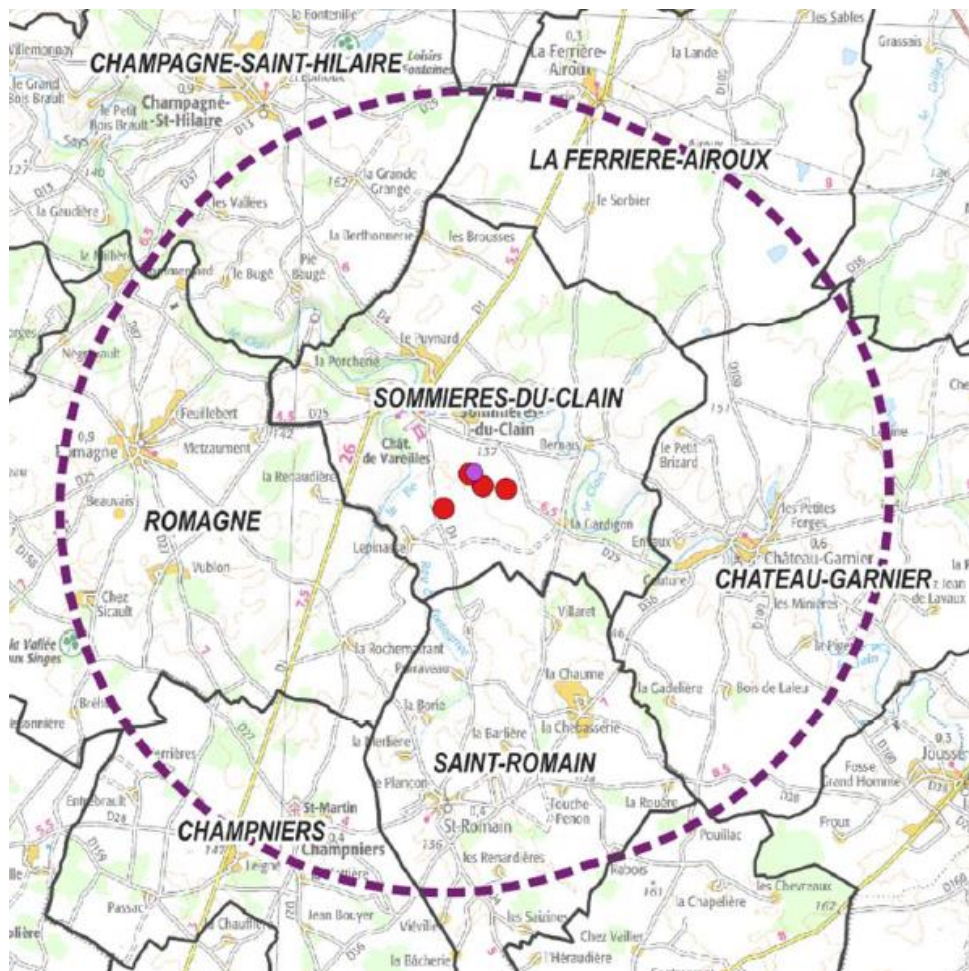
- 4 éoliennes de type Vestas V136, d'une hauteur totale de 200 m (moyeu : 132 m, rotor : 136 m),
- 1 poste de livraison, de longueur 9,06 m, de largeur 2,6 m et de hauteur hors sol de 2,8 m.

Cette installation produit de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

La puissance totale installée est de 14,4 MW.

La production attendue est de 50 683 MWh/an.

La commune de Champagné-Saint-Hilaire étant comprise dans un rayon de 6 km du projet, son conseil municipal doit émettre un avis sur le projet.



Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal de Champagné-Saint-Hilaire se prononce contre le projet d'installation et d'exploitation à Sommières-du-Clain d'un parc éolien par 3 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.

14. Personnel


Monsieur le Maire informe du départ, par voie de mutation, de l'agent administratif au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, au 3 janvier 2021.

Une demande de remplacement a été faite auprès du Centre de Gestion de la Vienne et l'offre d'emploi a été publiée sur le site « emploi-territorial ». Nous recevons les candidatures jusqu'au 20 novembre 2020. Le choix de la personne sera effectué dans les jours suivants avec les conseils du Centre de Gestion.

La commission « personnel » s'est réunie le lundi 2 novembre 2020, nous avons examiné l'ensemble des départs et les besoins ; en fonction des candidatures que nous recevrons à compter du 20 novembre 2020, nous déciderons sur quelle catégorie créer le poste.

D'autre part, il nous faut remplacer l'ancien contrat PEC en charge de la communication et qui est actuellement employée en contrat à durée déterminée jusqu'à fin décembre 2020. L'objectif est de recruter une personne polyvalente sur l'ensemble des tâches de la mairie, agence postale, etc. Pour ce faire, M. le Maire demande l'autorisation de recruter un contrat PEC pour 35 heures hebdomadaires maximum, au plus tôt à compter du 16 novembre 2020. A noter que le Conseil Départemental a mis en place un PEC majoré 70 qui contribue à 70 % du SMIC brut pour un bénéficiaire du RSA pour un contrat de minimum 30 heures et sur 12 mois à condition que le contrat soit signé avant le 31 décembre 2020.

M. le Maire présente la simulation du Conseil Départemental qui montre l'intérêt de recruter l'agent à plus de 30 heures :



Contrat CUI-PEC	normal 60%	majoré 70%
Quotité horaire hebdomadaire effectuée (h) (dont prise en charge PEC)	28h (20h)	30h (30h)
Quotité horaire mensuelle effectuée (h) (dont prise en charge PEC)	121h (86,7h)	130h (130h)
Quotité horaire hebdomadaire à charge de la Structure (h)	20h à 40% 8h à 100% = 16h	30h à 30% = 9h
Quotité horaire mensuelle à charge de la Structure (h)	86,7h à 40% 34,63h à 100% = 69,31h	130h à 30% = 39h
Quotité horaire Total (12 mois) à charge de la Structure (h)	831h	468h

**Emploi
Accompagnement
Formation**

Les + :

- + Moins de charges pour la structure.
- + Plus de temps pour le collaborateur.
- + Plus de flexibilité pour l'organisation des plannings.

Au service de l'intégration et de la formation du collaborateur



Direction de l'insertion et du Retour à l'Emploi - Novembre 2020 - MB / 0549459089

1/1

Après discussion et en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorisent M. le Maire à recruter, au plus tôt à compter du 16 novembre 2020, un agent des services administratif en contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) pour une durée de 12 mois, à raison de 35 heures hebdomadaires.

15. Scolaire et périscolaire (organisation pendant les travaux, semaine scolaire et périscolaire septembre 2021, divers)

15.1. Confinement

Pendant le confinement nous essayons autant que possible de séparer par groupe de classe en faisant 4 entrées : 1 côté maternelle, 1 porte d'entrée principale, 1 bibliothèque, 1 grand portail. Les enfants à partir du CP ont l'obligation de porter le masque. Les activités périscolaires continuent et le LAEP (lieu d'accueil enfants parents) continue ses activités à Champagné-Saint-Hilaire le jeudi matin.

15.2. Ecole : semaine de 4 jours ou 4,5 jours

Nous avons comparé un fonctionnement sur 4,5 jours et un fonctionnement sur 4 jours. En termes financiers, et sans compter un besoin d'accompagnatrice supplémentaire si le transport scolaire se faisait par grand bus (possibilité puisque les marchés vont être revus en 2021), il y aurait équilibre entre les dépenses et les recettes en valorisant le gain de transport scolaire (environ 2 500 €) mais ce gain va à la Région. Les gains non chiffrés et peu chiffrables sont les gains de management du personnel, les gains pour la maintenance, le ménage, etc. Le passage à 4 jours permettrait une simplification d'organisation. Ce sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.

15.3. Aménagements à l'école

Nous avons installé 5 porte-vélos côté parking de l'école et 5 côté espace fitness. Nous installerons 2 lavabos supplémentaires à l'extérieur de l'école.

15.4. Travaux phase 1 côté maternelle

Les travaux débuteront en janvier 2021, la classe de Magalie Chaigneau GS/CP sera déménagée dans la salle disponible côté primaire, la classe de Céline Bardet PS/MS sera déplacée dans la salle Picasso, la sieste se fera dans la « garderie » salle Loris Junek. Les activités corporelles des maternelles pourraient se faire dans la cantine. Nous espérons que ces travaux seront terminés pour le 3^{ème} trimestre scolaire.

16. Relevés de vitesse et comptage dans le bourg (Département)

La DGAA a fait des comptages sur nos départementales en direction du bourg ainsi que des relevés de vitesse. Les comptages s'établissent ainsi :

	Débit moyen journalier		Débit du vendredi	
	Vers centre-bourg	De centre-bourg	Vers centre-bourg	De centre-bourg
D4 Route de Sommières	378	361	425	422
D13 Magné	373	349	373	391
D4 Route de Vivonne - devant l'école	673	754	780	832
D13 Route de Couhé	333	316	353	353
TOTAL	1757	1780	1931	1998
Route d'Anché	Pas de données			

Le dossier complet sera envoyé à chaque conseiller.

17. Restaurant L'OLIVIER

Le bail est actif depuis le 1^{er} octobre 2020 et le restaurant est ouvert depuis le lundi 26 octobre 2020. Pendant cette période de confinement le restaurateur fait des plats à emporter. Le Maire demande aux conseillers de faire connaître ce restaurant qui démarre dans un contexte difficile.

18. 11 novembre 2020

Il n’y aura pas de commémoration cette année, seules seront déposées 2 chrysanthèmes avec un ruban tricolore devant le monument aux morts. Chacun pourra se recueillir pour marquer la fin de cette horrible guerre.

19. Illuminations

Il n’y aura pas d’illuminations cette année. Peut-être mettrons-nous quelques guirlandes si cela est possible compte-tenu de la situation sanitaire.

20. Travaux et voirie

20.1. Extension de la bibliothèque

M. le Maire a signé l’acte d’engagement avec le cabinet d’architectes MOREAU pour la somme de 6 700,00 € H.T., soit 8 040,00 € T.T.C.

20.2 Voirie

Le cabinet d’étude est chargé de faire des chiffrages correspondants aux réparations à envisager pour les 4 prochaines années. Le conseil fera le choix des travaux retenus pour 2021.

21. Terra Aventura

M. le Maire présente le circuit *Terra Aventura* qui accompagne le dossier de candidature de Champagné-Saint-Hilaire :



22. Bulletin municipal

Une réunion aura lieu le lundi 16 novembre à 9h30. Nous espérons terminer le bulletin pour fin novembre.

23. Calendrier réunions

- Jeudi 19 novembre : conseil d'école
- Les travaux de reprise du réseau d'eau potable de *Limes* commenceront en fin d'année. Une première réunion de préparation se déroulera le 18 novembre après midi.

24. Divers

- Vœux du maire et repas des aînés :
Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, nous ne prendrons aucun risque sanitaire donc, à ce jour, ces deux événements pourraient être annulés pour 2021.
- Locations :
Le logement 7 rue de l'église ainsi que celui 2 route de Sommières sont loués.
- Réunion « commission marché » lundi 16 novembre à 18h
- Réunion « commission tourisme, développement durable et patrimoine » lundi 23 novembre à 18h

25. Fêtes et événements

RAS

26. Tour de table

PIN Olivier : signale qu'1 hectare de brande a été broyé sur le terrain de la fondation comme il était annoncé lors de l'inauguration du chemin de randonnée.

BAZILLE Sylvie : demande comment fonctionne la commission fleurissement

BERGES Ludovic : pense que pour la préparation du marché en 2021, il ne sera pas possible de faire de réunion publique. Le Maire confirme mais dit que tout doit être mis en œuvre pour un démarrage le vendredi 19 mars 2021 avec un maximum de commerçants.

ALEXIS Marie : est intéressée par le dossier sur les vitesses des véhicules dans le bourg. Le dossier sera envoyé à tous les conseillers.

Pose la question sur la réunion qui a eu lieu autour du cyprès, le Maire explique que cette réunion a eu lieu en présence de 2 élus, avec 3 familles qui ont des concessions, et avec 2 habitants qui nous avaient questionnés. Après avoir entendu chacun des présents le jour de la réunion, (le Maire rappelle qu'une concession est une propriété privée), le Maire a fait enlever 2 pierres tombales qui étaient devant le cyprès et fait nettoyer autour de cet arbre.

La séance est levée à 23h50.

Ont été prises les délibérations suivantes :

N° 79/2020 : Bilan et prévisions concerts l'Ecarquilleur d'oreilles (demande de participation)

N° 80/2020 : Avenant lot 3 Le Goupillaud 1

N° 81/2020 : Demandes de subventions des associations

N° 82/2020 : Règlement intérieur

N° 83/2020 : Participation des communes à la scolarisation des enfants à l'école de Champagné-Saint-Hilaire

N° 84/2020 : Plan de relance FLASH ACTIV : présentation des offres et commandes

N° 85/2020 : Plan de relance FLASH ACTIV : participation Energies Vienne

N° 86/2020 : Décision modificative n° 2 budget mairie

N° 87/2020 : Vente de foin à couper sur parcelles de la commune

N° 88/2020 : Avis sur le projet de parc éolien La Roche au Loup (Sommières-du-Clain)

N° 89/2020 : Personnel

Signatures

NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURE	MOTIF EN CAS D'EMPECHEMENT OU REFUS DE SIGNER
BOSSEBOEUF	Gilles	Maire		
DIDIER	Jacky	1 ^{er} adjoint	Absent. Donne pouvoir à Gilles Bosseboeuf	
FRANCOIS-DIT-SORTON	Nathalie	2 ^{ème} adjointe		
PIN	Olivier	3 ^{ème} adjoint		
MEMIN-NICOULLAUD	Nadine	4 ^{ème} adjointe	Absente	
COISCAUD	Vincent	conseiller	Absent. Donne pouvoir à Nathalie François dit Sorton	
ROUSSEL	Hugo	conseiller		
FABA	Sylvie	conseillère		
BAZILLE	Sylvie	conseillère		
SAUMUR	Marina	conseillère		
BERGES	Ludovic	conseiller		
ALEXIS	Marie	conseillère		
SIRE	Gladys	conseillère	Absente	
LHOMMEAU	Thomas	conseiller		
BONNIN	Vincent	conseiller		

ANNEXE 1 : Saison culturelle 2021 – *L'Écarquilleur d'oreilles*



SAISON CULTURELLE 2021 À CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE



Table des matières

Bilan moral et financier de l'action en 2019	3
Présentation des musiciens champagnois	5
Présentation de l'association porteuse du projet 2021	9
Présentation de la saison culturelle 2021	10
Fonctionnement humain et financier	11
Budget prévisionnel	12
Contact	14

Bilan moral et financier de l'action en 2019

De septembre à décembre de l'année 2019, quatre concerts ont eu lieu dans l'église et la grande salle des fêtes, ainsi que six interventions dans les écoles situées sur la commune, l'école municipale et l'école du « Jardin à Grandir ».

L'un des quatre concerts était un concert pour les enfants de la commune, et a été réalisé avec leur participation, pour un tour de chant accompagné par les quatre musiciens. Ils ont chanté deux chansons, une chanson en anglais pour les 3-6 ans, et une chanson en patois pour les 7-10 ans, qui avaient été répétées au préalable avec les musiciens et les personnels enseignants à partir d'octobre.

En ce qui concerne les concerts tous publics, le nombre de personnes présentes, en forte augmentation (73 en septembre, 85 en octobre, 110 en décembre), prouve que l'action commençait à prendre racine, et que les membres de notre commune, et des communes environnantes, ont relayé leur enthousiasme.

Le bilan de l'action en 2019 est donc très positif.

Par ailleurs, le budget proposé au conseil municipal fut respecté, en voici le détail dans le tableau suivant :

Bilan Saison Culturelle à Champagné-Saint-Hilaire 2019

TOTAUX	
PRODUITS	CHARGES
Mairie de Champagné-Saint-Hilaire	Salaires + cotisations
Associations locales	Pot de fin
CD86	
Dons	
TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES
Contributions volontaires	Emplois des contributions volontaires
Mairie de Champagné-Saint-Hilaire	Prêt de la grande salle des fêtes (*2)
TOTAL PRODUITS avec valorisation	TOTAL CHARGES avec valorisation

RESULTAT 97 €

Associations locales	
Murmures et Cultures	500 €
Le Merveilleux Noël	100 €
Comité de Jumelage	100 €

Date	Musiciens	Produits	Charges
Septembre Public : 73	Marie Rouquié	Dons	Salaires + cotisations
	Gabriel Grosbard	Champagné-Saint-Hilaire	Pot de fin
		Associations locales	
		CD86	
		1 263 €	1 000 €
Octobre Public : 85	Tomoko Katsura	Dons	Salaires + cotisations
	Guillaume Grosbard	Champagné-Saint-Hilaire	
		Associations locales	
		CD86	
		1 228 €	1 000 €
Décembre Public : 110	Tomoko Katsura	Dons	Salaires + cotisations
	Marie Rouquié	Champagné-Saint-Hilaire	
	Gabriel Grosbard	Associations locales	
	Guillaume Grosbard	CD86	
		1 632 €	2 000 €

Présentation des musiciens champagnois

Marie Rouquié - violon

Marie Rouquié débute ses études musicales de violon, piano, clavecin et basse continue au Conservatoire à Rayonnement Régional de Perpignan, où elle se forme auprès de Christian Rouquié et Jean Lénert, puis Miriam Fried et Gérard Jarry avant de se spécialiser sur le violon baroque qu'elle approfondit avec Odile Edouard au Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon et Enrico Gatti au Koninklijk Conservatorium de La Haye.

Depuis, elle poursuit passionnément le travail d'interprétation des répertoires anciens initié par ses aînés. Paradoxalement, c'est en s'ancrant dans ce répertoire ancien, en cherchant à y diversifier les modes de jeux et les instruments que Marie s'inscrit dans une démarche contemporaine de perpétuel renouvellement, et de création permanente.

Elle est membre active des ensembles Mensa Sonora et l'Escadron Volant de la Reine, dont les enregistrements récents ont été salués par la critique.

Chambriste appréciée, elle est régulièrement invitée au sein d'ensembles spécialisés dans l'interprétation des répertoires anciens comme l'ensemble Inalto (dir. Lambert Colson), Le Banquet Céleste (dir. Damien Guillon) ou encore L'Achéron (dir. François Joubert-Caillet). Sa discographie s'enrichit année après année de plusieurs enregistrements salués par la presse musicale : ainsi le disque « Speculation on Bach », enregistré avec Michael Form, Etienne Floutier et Dirk Boerner a été récompensé d'un diapason d'Or en février 2019. Janvier 2019 voit aussi paraître un disque consacré aux sonates pour violon, viole de gambe et basse continue de Erlebach, enregistré avec l'Achéron pour le label Ricercar.

Marie enseigne le violon ancien, la musique de chambre et l'ornementation au Pôle Aliénor (Poitiers) depuis 2010.

« Le violon de Marie Rouquié nous subjugué par ses arabesques en apesanteur et ses camaïeux. » (Diapason - Gaëtan Naulleau)





Tomoko Katsura - violon

En tant que soliste et musicienne de chambre, Tomoko Katsura s'est produite aux Etats-Unis, au Japon et en Europe, dans des salles prestigieuses comme le "Alice Tully Hall" du Lincoln Center à New-York, le "Oji Hall" et le "Bunka Kaikan" à Tokyo, et le "Concertgebouw" à Amsterdam. De ses engagements les plus récents font partie une apparition en soliste avec le Philharmonique de Tokyo sous la direction de Yoichiro Omachi, et un récital radiodiffusé dans tout le Japon pour la NHK KM dans le cadre des "Recital Series".

La violoniste japonaise commence le violon à l'âge de 5 ans avec Aiko Suzuki. Elle déménage aux Etats-Unis à 11 ans, où elle poursuit ses études musicales avec Anna Pelekh, et se produit en soliste avec l'Ensemble Symphonique de New-York seulement trois ans après.

Mlle Katsura possède un Bachelor et un Masters de musique de la Juilliard School de New-York, où elle a étudié avec Masao Kawasaki et Dorothy DeLay, ainsi

qu'avec le violoncelliste légendaire Harvey Shapiro ; elle a également étudié intensément avec Viktor Lieberman et Gérard Poulet. Son intérêt pour l'interprétation d'époque la mène vers les conseils avisés d'Anner Bijlsma, avec qui elle travaille régulièrement depuis des années.

Elle occupa un poste de 1er violon à l'Orchestre de Chambre de Hollande de 2005 à 2015, est membre des ensembles "The Knights" à New-York City, et "BandArt" (dirigé du violon par Gordan Nikolic) en Espagne, et collabore régulièrement avec l'orchestre Poitou-Charentes.

Elle habite en France depuis 2015, dans le but de partager sa passion avec un public toujours plus large, en milieu rural, dans les hôpitaux et les maisons de retraite des Poitou-Charentes, avec son compagnon Guillaume Grosbard et les membres de l'association l'Écarquilleur d'oreilles.

Gabriel Grosbard - violon



Né d'une famille de musiciens, Gabriel Grosbard commence l'apprentissage du violon à l'âge de cinq ans. Dix années plus tard, son goût prononcé pour la musique ancienne l'oriente vers l'étude exclusive du violon baroque. Il obtient un DEM de musique ancienne à l'ENMD de Niort auprès de Jean Maillet, puis un DFS mention Très Bien à l'unanimité au CNSMD de Paris dans la classe de François Fernandez.

Que ce soit au violon, à l'alto ou à la viole d'amour, Gabriel est un partenaire apprécié, plus particulièrement dans des projets à effectif restreint. Il est ainsi souvent invité au sein des formations les plus renommées : *Pygmalion* (R. Pichon), *Ricercar Consort* (P. Pierlot), *les Talens Lyriques* (C. Rousset), *Il Gardellino* (Jan de Winne & M. Ponsele), *les Arts Florissants* (W. Christie), *InAlto* (L. Colson), *les Surprises* (L-N Bestion de Camboulas), *les Ombres* (M. Blanchard &

S. Sartre), *Correspondances* (S. Daucé), *Les Muffatti*. Par ailleurs, il occupe régulièrement le poste de premier violon, fonction qu'il exerça à l'*Ensemble Pygmalion* durant quatre ans. Gabriel s'est, de plus, produit de nombreuses fois en soliste, notamment avec l'ensemble *Mensa Sonora* dans des programmes divers, dont les plus récents sont : les concerti pour viole d'amour, les concerti pour violon dédiés à Pisendel et les quatre saisons d'A. Vivaldi, la symphonie concertante de W.A. Mozart, ou les concerti ayant fait l'objet du disque « l'Estro Vivaldiano » paru en avril 2018 (récompensé par 5 diapasons).

Depuis 2015, il est directeur musical de l'ensemble *Mensa Sonora*, s'occupant ainsi de l'ensemble mais également du festival Lumières du Baroque.

Il enseigne le violon baroque depuis 2015 à l'Académie de musique de Saint-Loup (79).

Ses différentes collaborations lui ont permis de participer à de nombreux enregistrements, notamment chez Alpha et Harmonia Mundi (*Pygmalion*), Mirare (*Ricercar Consort*), Aparté (*les Talens Lyriques*) ou Passacaille (*Mensa Sonora & InAlto*), dont certains ont obtenu de grandes récompenses comme le Diapason d'Or de l'année (*Missae Breves Vol 1* de *Pygmalion* et *Schütz & his Legacy* de *InAlto*) ou la Victoire de la musique Classique (*Köthener Trauermusik* de *Pygmalion*).



Guillaume Grosbard - violoncelle

Quand Guillaume Grosbard commença le violoncelle il y a presque trente ans, il ne savait pas que cet instrument allait devenir son plus fidèle compagnon de voyage.

Dénoté par les compagnies aériennes "Mister Cello", il accompagna Guillaume aux Etats-Unis, au Canada et au Brésil pour ce qui est de l'ouest, la majeure partie des pays d'Europe, et au Japon pour ce qui concerne l'Orient.

Après des années passées à demander à Mister Cello de bien vouloir chanter correctement, et à recevoir des conseils avisés à l'école de musique de Niort, au conservatoire de Rueil-Malmaison et celui de Rotterdam, avec des violoncellistes bienveillants comme Sylvette Gaillard, Jean-Marie Gamard, Herre-Jan Stegenga et Anner Bijlsma qui ont partagé avec Guillaume leurs recettes personnelles, le temps était venu de se produire sur scène.

On peut en faire des choses avec un violoncelle, et ces deux compères ont joué dans des domaines bien différents, en compagnie de musiciens très connus, et beaucoup plus souvent avec des instrumentistes aux biographies plus succinctes.

En tango par exemple, avec l'Orquesta Tipica Guardia Cadenera, ou avec Gotan Project. En musique du monde avec Olivier Savariau. En grande formation avec l'orchestre de chambre des Pays-Bas, l'orchestre symphonique de Londres, et des orchestres français comme l'orchestre d'Auvergne, l'orchestre Poitou-Charentes, ou l'ensemble Mensa Sonora. Et en musique de chambre, où l'on peut difficilement nommer toutes les collaborations. Parlons juste du trio Grand Air, trio avec piano cofondé à New-York, ou du duo avec la violoniste Tomoko Katsura.

Ce duo est la raison pour laquelle Guillaume et Mister Cello ont posé leurs valises en France, au beau milieu des Poitou-Charentes. L'idée est simple : pourquoi faire des concerts à des milliers de kilomètres quand on peut les faire à quelques minutes de chez soi ? Son employeur principal est maintenant l'association l'Écarquilleur d'oreilles.

Le but de Guillaume ? Faire en sorte que la musique demeure une passerelle entre les gens, une formidable expérience humaine sans frontière.

Présentation de l'association porteuse du projet



L'association L'Écarquilleur d'oreilles

L'Écarquilleur d'oreilles est une association loi 1901 créée en 2014 sous l'impulsion de deux musiciens, Tomoko Katsura (violon) et Guillaume Grosbard (violoncelle).

À l'origine, il y a un désir, celui de démystifier la musique dite classique, rendre accessible par des mots simples des notions souvent perçues par le néophyte comme étant réservées à une élite, et ainsi faire découvrir tout un répertoire a priori hors de portée pour quiconque n'a pas étudié la musique. Pour les musiciens, cela veut dire aussi renouer un vrai contact avec le public, et rendre au concert sa chaleur et sa convivialité, souvent perdues.

Ce désir trouve sa réalisation auprès de tous types de publics, et c'est naturellement que L'Écarquilleur d'oreilles a choisi d'orienter son action vers les publics ayant l'accès le moins facile à la musique : public rural, publics empêchés (EHPAD, hôpitaux). Sa première action a ainsi été de créer la Pause Musicale, rendez-vous mensuel ancré sur un territoire, à Rom à l'origine, puis à Adriers (86) depuis 2017.

L'Écarquilleur d'oreilles intervient depuis septembre 2018 au Centre Hospitalier de Niort, dans une rencontre très riche entre musiciens, patients et personnel soignant : chaque mois, durant deux jours, Tomoko Katsura et Guillaume Grosbard parcourent les départements d'oncologie, d'hémodialyse et de soins palliatifs en proposant aux patients de leur jouer de la musique, dans un format "à la carte".

L'association travaille maintenant à développer une action dans les EHPAD, afin de poursuivre sa mission envers les publics fragilisés.

L'Écarquilleur d'oreilles est également invité à nombre d'événements régionaux, comme le festival *Lumières du Baroque* de Celles-sur-Belle, la saison culturelle de l'espace Agapit à Saint-Maixent-l'École, la *Fête de la Science* à Poitiers etc.

Présentation de la saison culturelle 2021

Après ce récapitulatif des actions menées jusqu'à maintenant, voici le contenu de la proposition pour l'année 2021.

Devant la réussite de l'édition 2019, l'idée est de poursuivre l'aventure, en apportant quelques modifications. Le calendrier suivant proposant des concerts tous les trois mois, ce délai nous paraît trop important pour proposer un suivi pédagogique, ou un concert commun avec les enfants des écoles, c'est pourquoi nous leur proposerions un concert sur mesure, qui serait financé par des fonds différents de ceux de la commune.

L'idée de l'édition 2019 était de présenter les quatre musiciens champagnois à nos concitoyens. C'est nous croyons chose faite, nous proposerons donc d'élargir le champ des possibles en invitant d'autres musiciens de très grand talent à venir nous rejoindre.

Mars 2021 : duo, avec Marie Rouquié et Gabriel Grosbard

Juin 2021 : quatuor, plusieurs idées sont en cours de construction, notamment celle d'inviter des musiciens spécialisés en musique irlandaise.

Septembre 2021 : duo, avec Tomoko Katsura et Guillaume Grosbard

Décembre 2021 : concerts de Noël avec les quatre musiciens champenois

Il ne s'agit que d'un calendrier prévisionnel, et il pourra être adapté suivant les disponibilités des musiciens, et l'actualité sanitaire.

Fonctionnement humain et financier

Cette initiative commune ne peut fonctionner et perdurer qu'en prenant appui sur un maximum d'acteurs du territoire. Car il ne s'agit pas seulement d'organiser des événements musicaux de qualité, mais bien d'ancrer l'art et la culture dans la commune, sous la forme d'un rendez-vous régulier. Voici une présentation des partenaires envisagés :

- Les associations locales. Le but est bien de créer des événements pour tous, et pour se faire il est important de s'assurer du soutien des associations locales. L'année dernière, « Murmures et Cultures », « le Merveilleux Noël », et le comité de jumelage de Champagné ont apporté un soutien financier à la saison culturelle.

- La mairie de Champagné-Saint-Hilaire. Le présent document présente l'appui envisagé par cette dernière, sous trois formes : une subvention, la mise à disposition de la salle des fêtes, lieu envisagé pour certaines de ces rencontres artistiques, et une aide à la promotion de l'événement. Le détail de ces aides éventuelles se trouve dans le budget prévisionnel dans le prochain chapitre.

- Le département de la Vienne, sous la forme d'une subvention.

- L'État, en utilisant le fond de soutien pour l'organisation d'événements culturels employant des musiciens professionnels, dans des lieux pouvant accueillir 300 personnes au maximum, le Fonds.

- Et enfin, le public. Car cet événement ne peut perdurer sans son soutien. L'idée est de laisser le tarif libre à ces rencontres, et d'insister verbalement sur l'implication souhaitée de toutes les personnes intéressées à voir vivre cette initiative.

Cette méthode a plusieurs avantages. En premier lieu, celui de permettre aux personnes qui ont des faibles revenus de venir. L'absence de prix d'entrée encourage également les personnes qui ne pensent pas que ce genre d'événements est fait pour eux. Et enfin, insister sur le côté participatif de l'événement permet d'impliquer le public dans le devenir du projet.

Budget prévisionnel

Quelques données financières pour éclairer les chiffres qui vont suivre :

Les Produits

- Les 2.000€ demandés à la collectivité correspond au minimum de sécurité pour l'association (500€ par concert), seuil au-dessous duquel ce projet représenterait un trop gros risque financier.
- Le prêt de la salle des fêtes pour ces événements a été ajouté dans la valorisation, pour éviter un transfert inutile entre l'association "l'Écarquilleur d'oreilles" et la commune, et pour présenter auprès du département de la Vienne le côté non budgétaire de l'apport de la collectivité.

Les Charges

- Le prix TTC pour les salaires et les cotisations, équivaut à un salaire de 200€ net par musicien (qui inclut le concert, et sa préparation d'un minimum d'une semaine).

À titre de comparaison, le salaire habituel pour un concert de 4 musiciens à ce niveau de notoriété est d'approximativement 5.000€ TTC.

Ce tarif n'est donc possible que parce que les musiciens sont d'accord pour être payés à minima.

- Tous les musiciens sont déclarés par le Guso.
- Les frais de Sacem sont à la charge de l'organisateur, en l'occurrence l'association l'Écarquilleur d'oreilles.
- Il est toujours sympathique de partir d'un concert rassasié des oreilles jusqu'au ventre. C'est pourquoi un pot de l'amitié à la fin de la soirée est envisagé (si les règles sanitaires sont allégées d'ici-là), pour permettre un moment d'échange entre musiciens et public.

Saison Culturelle à Champagné en 2021			
Date	Nombre de Musiciens	Recettes	Dépenses
Mars	2	Dons	400 €
		Commune de Champagné-Saint-Hilaire	500 €
		Associations locales	100 €
		CD86	120 €
		Etat (Fonpeps)	77 €
		1 197 €	841 €
Juin	4	Dons	400 €
		Commune de Champagné-Saint-Hilaire	500 €
		Associations locales	100 €
		CD86	120 €
		Etat (Fonpeps)	239 €
		1 359 €	1 868 €
Septembre	2	Dons	400 €
		Commune de Champagné-Saint-Hilaire	500 €
		Associations locales	100 €
		CD86	120 €
		Etat (Fonpeps)	77 €
Décembre	4	Dons	400 €
		Commune de Champagné-Saint-Hilaire	500 €
		Associations locales	100 €
		CD86	120 €
		Etat (Fonpeps)	239 €
		1 359 €	1 561 €

TOTALS	
PRODUITS	CHARGES
Commune de Champagné-Saint-Hilaire	Salaires + cotisations
2 000 €	4 624 €
Associations locales	Défraitements
400 €	307 €
CD86	Sacem
480 €	100 €
Etat (Fonpeps)	Pot de fin
631 €	80 €
Dons	
1 600 €	
TOTAL PRODUITS 5 111 €	TOTAL CHARGES 5 111 €
Contributions volontaires	Emplois des contributions volontaires
Mairie de Champagné-Saint-Hilaire	Prêt de la grande salle des fêtes ("4)
414 €	414 €
TOTAL PRODUITS avec valorisation 5 525 €	TOTAL CHARGES avec valorisation 5 525 €
RESULTAT 0 €	

Contact

L'Écarquilleur d'oreilles

14, allée René Caillié

86000 Poitiers

Site internet : www.lecarquilleurdoreilles.com

Email: lecarquilleurdoreilles@gmail.com

Téléphone : 09 51 51 21 89

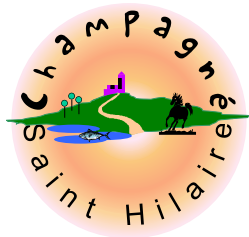
SIRET n° 804 757 037 00036

Code APE : 9499Z

Licence n° 1079858 – 1079859

Association à but non lucratif régie par la loi 1901, non assujettie à la TVA.

ANNEXE 2 : Règlement intérieur du conseil municipal de Champagné-Saint-Hilaire



MAIRIE

1 place de la Mairie

86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE

☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr

Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

Règlement intérieur du conseil municipal

Article 1 : Les réunions du conseil municipal

Le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Maire peut réunir le conseil aussi souvent que les affaires l'exigent.

Le Maire est tenu de le convoquer chaque fois qu'il en est requis par une demande écrite indiquant les motifs et le but de la convocation et signée par un tiers des membres du conseil municipal.

Article 2 : Le régime des convocations des conseillers municipaux

Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est adressée aux membres du conseil par courrier électronique cinq jours francs au moins avant celui de la réunion.

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire sans pouvoir être inférieur à un jour franc.

Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion de tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 3 : L'ordre du jour

Le Maire fixe l'ordre du jour.

Dans le cas où la séance se tient sur demande du tiers des membres du conseil, le Maire est tenu de mettre à l'ordre du jour les affaires qui font l'objet de la demande.

Article 4 : Les droits des élus locaux : l'accès aux dossiers préparatoires et aux projets de contrat et de marché

Tout membre du conseil a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

Durant les 3 jours précédant la réunion et le jour de la réunion, les membres du conseil peuvent consulter les dossiers préparatoires sur place et aux heures ouvrables, dans les conditions fixées par le Maire.

Les dossiers relatifs aux projets de contrat et de marché sont mis, sur leur demande, à la disposition des membres du conseil dans les services communaux compétents, 3 jours avant la réunion au cours de laquelle ils doivent être examinés aux fins de délibération.

Article 5 : Le droit d'expression des élus

Les membres du conseil peuvent exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

Lors de cette séance, le Maire répond aux questions posées oralement par les membres du conseil. Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et concernant l'activité de la commune et de ses services.

Article 6 : Informations complémentaires demandées à l'administration de la commune

Toute question, demande d'informations complémentaires ou intervention d'un membre du conseil auprès de l'administration de la commune, devra être adressée au Maire.

Les informations demandées seront communiquées dans la quinzaine suivant la demande. Toutefois, dans le cas où l'administration communale nécessite un délai supplémentaire pour répondre à la demande, le conseiller municipal concerné en sera informé dans les meilleurs délais.

Article 7 : La commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres est constituée par le Maire ou son représentant, et par cinq membres du conseil élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le fonctionnement de la commission d'appel d'offres est régi par les dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-1 à 4 du CGCT.

Tenue des réunions du conseil municipal

Article 8 : Les commissions consultatives

Les commissions permanentes et spéciales instruisent les affaires qui leur sont soumises par le Maire et en particulier, préparent les rapports relatifs aux projets de délibérations intéressant leur secteur d'activités ; elles émettent des avis car elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel.

Les commissions peuvent entendre, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées.

Chaque membre du conseil est membre d'au moins une commission.

La désignation des membres du conseil au sein de chaque commission intervient au scrutin secret.

Le Maire préside les commissions. Il peut déléguer à cet effet un adjoint au Maire.

Si nécessaire, le conseil peut décider de créer une commission spéciale en vue d'examiner une question particulière.

Article 9 : Le rôle du Maire, président de séance

Le Maire, et à défaut celui qui le remplace, préside le conseil municipal.

Toutefois, la réunion au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Le Maire vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, ouvre la réunion, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge conjointement avec le ou les secrétaires les preuves des votes, en proclame les résultats. Il prononce l'interruption des débats ainsi que la clôture de la réunion.

Article 10 : Le quorum

Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est physiquement présente à la séance. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

Au cas où des membres du conseil municipal se retireraient en cours de réunion, le quorum serait vérifié avant la mise en délibéré des questions suivantes.

Les procurations n'entrent pas dans le calcul du quorum.

Si, après une première convocation régulière, le conseil municipal ne s'est pas réuni en nombre suffisant, le Maire adresse aux membres du conseil une seconde convocation. Cette seconde convocation doit expressément indiquer les questions à l'ordre du jour et mentionner que le conseil pourra délibérer sans la présence de la majorité de ses membres.

Article 11 : Les procurations de vote

En l'absence du conseiller municipal, celui-ci peut donner à un autre membre du conseil municipal de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom.

Un même membre ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci est toujours révocable.

Les pouvoirs sont remis, au plus tard, au Maire au début de la réunion.

Article 12 : Le secrétariat des réunions de conseil municipal

Au début de chaque réunion, le conseil nomme un ou plusieurs secrétaires.

Le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum, la validité des pouvoirs, les opérations de vote et le dépouillement des scrutins.

Article 13 : La communication locale

Les réunions peuvent faire l'objet d'un compte rendu dans la presse et être retransmises par tout moyen de communication audiovisuelle.

Pour le reste, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales s'appliquent.

Article 14 : La présence du public

Les réunions du conseil municipal sont publiques.

Article 15 : La réunion à huis clos

A la demande du Maire ou de trois membres du conseil, le conseil municipal peut décider, sans débat, d'une réunion à huis clos. La décision est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Article 16 : La police des réunions

Le Maire a seul la police de l'assemblée.

Il peut faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre.

Les téléphones portables devront être éteints.

Article 17 : Les règles concernant le déroulement des réunions

Le Maire appelle les questions à l'ordre du jour dans leur ordre d'inscription.

Le Maire peut proposer une modification de l'ordre des points soumis à délibération. Un membre du conseil peut également demander cette modification. Le conseil adopte ou non, à la majorité absolue, ce type de propositions.

Chaque point est résumé oralement par le Maire ou par un rapporteur désigné par le Maire.

Article 18 : Les débats ordinaires

Le Maire donne la parole aux membres du conseil qui la demandent. Il détermine l'ordre des intervenants en tenant compte de l'ordre dans lequel se manifestent les demandes de prises de parole.

Article 19 : La suspension de séance

Le Maire prononce les suspensions de séances.

Article 20 : Le vote

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

En cas de partage, la voix du Maire est prépondérante (*sauf pour les votes à bulletin secret*).

En cas d'élection, le vote a lieu à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin et à la majorité relative des suffrages exprimés, si un troisième tour de vote est nécessaire. A égalité des voix, l'élection est acquise au plus âgé des candidats.

En dehors du scrutin secret, le mode habituel est le vote à main levée. Le vote secret est appliqué à la demande du tiers des membres de l'assemblée municipale.

Article 21 : Le procès-verbal

Les délibérations sont inscrites dans l'ordre chronologique de leur adoption dans le registre réservé à cet effet.

Elles sont signées par tous les membres présents ; sinon il est fait mention des raisons qui empêchent la signature.

Les délibérations à caractère réglementaire sont publiées dans un recueil des actes administratifs.

Article 22 : La désignation des délégués

Le conseil désigne ses membres ou ses délégués au sein d'organismes extérieurs selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales régissant ces organismes.

Le remplacement de ces délégués peut être fait dans les mêmes conditions que leur nomination.

Article 23 : Le bulletin d'information générale

a) Le principe de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité du 27 02 2002 modifié par la loi NOTRe

L'article 83 de la loi (codifié à l'article L 2121-27-1 du CGCT) dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. »

Ainsi, le bulletin d'information comprendra un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité et ce dans les conditions suivantes :

A titre d'exemple la démarche suivante peut être proposée :

1/20ème de l'espace total de la publication sera réservé à la minorité du conseil Municipal.

Pour un journal municipal comportant 20 pages, une page sera de la sorte réservée à la minorité du conseil Municipal.

Cet espace est réparti, le cas échéant, entre plusieurs listes représentées au conseil Municipal en fonction du nombre d'élus de chaque liste.

Au sein d'un conseil municipal de 29 membres comportant 5 représentants de l'opposition ;
liste A : 3 élus, liste B : 2 élus.

La répartition de l'espace disponible sera effectuée de la manière suivante : liste A : 3/5^{ème} de l'espace disponible, liste B : 2/5^{ème} de l'espace disponible.

b) Modalité pratique

Le Maire ou la personne désignée par lui se charge de prévenir le ou les groupes représentés au sein du conseil municipal au moins 5 jours avant la date limite de dépôt en Mairie des textes et photos prévus pour le journal municipal.

c) Responsabilité

Le Maire est le directeur de la publication. La règle qui fait du directeur de publication l'auteur principal du délit commis par voie de presse est impérative. Elle signifie que le responsable de la publication a un devoir absolu de contrôle et de vérification qui, s'il n'est pas assuré dans sa plénitude, implique l'existence d'une faute, d'une négligence ou d'une volonté de nuire. Par conséquent, le Maire, directeur de la publication, se réserve le droit, le cas échéant, lorsque le texte proposé par le ou les groupes d'opposition, est susceptible de comporter des allégations à caractère injurieux ou diffamatoire, d'en refuser la publication. Dans ce cas, le groupe (*ou selon le cas, les groupes*) en sera immédiatement avisé.

Article 24 : La modification du règlement intérieur

La moitié des membres peuvent proposer des modifications au présent règlement. Dans ce cas, le conseil municipal en délibère dans les conditions habituelles.

Article 25 : Autre

Pour tout autre disposition il est fait référence aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent règlement intérieur a été adopté par le conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, le 9 novembre 2020.